

Plan Habitat 2020

RÈGLEMENT D'INTERVENTION Aide à la décision des copropriétés

Le Plan Habitat, adopté par l'Assemblée départementale du 10 juillet 2020, fait partie des 5 actions phares du Plan environnement départemental qui permet au plus grand nombre de Saône-et-Loiriens d'adapter leur logement aux effets du réchauffement climatique et d'accéder à la performance énergétique.

OBJECTIF DE L'AIDE

L'aide à la décision des copropriétés a pour objectif d'accompagner les syndicats et syndics de copropriétés pour les aider à la prise de décision et à la réalisation des travaux, en s'appuyant sur le dispositif Effilogis de la Région Bourgogne Franche-Comté. L'objectif est d'atteindre le niveau Bâtiment Basse Consommation (BBC).

BÉNÉFICIAIRES

Ce dispositif s'adresse aux syndicats et syndics de copropriétés de moins de 20 logements bénéficiaires de l'aide Effilogis, situés dans les centres bourgs de communes de moins de 10 000 habitants.

MONTANT DE L'AIDE

En complément des aides de la Région Bourgogne Franche-Comté (BFC), les copropriétés peuvent bénéficier d'une aide à la réalisation d'un audit énergétique et d'une aide à l'assistance à maîtrise d'ouvrage aux différentes étapes du projet de rénovation.

Subvention du Département

Audit énergétique pour estimer le coût des travaux	1 000 €
Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la coordination des travaux et la recherche de financements	2 000 €

Les demandes de subventions départementales pourront être traitées dans un délai de 2 ans à compter de la notification d'attribution de l'aide Effilogis.

CONTENU DU DOSSIER

- Formulaire de demande
- Copie de la notification d'attribution de l'aide Effilogis par la Région Bourgogne Franche-Comté
- Extrait du registre d'immatriculation des copropriétés attestant du nombre de logements
- Relevé d'identité bancaire ou postal

CONDITIONS DE VERSEMENT

Pièces justificatives pour le versement de la subvention :

- Copie de la notification de versement de l'aide Effilogis de la Région

CONTACTS

DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE

Direction de l'insertion et du logement social, service logement et habitat,

Espace Duhesme - 18 rue de Flacé

CS 70126 - 71026 MÂCON Cedex 9

03 85 39 66 48 - Fax. : 03 85 39 56 40

dils@saoneetloire71.fr

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

AUTRES PARTENAIRES :

• **Région Bourgogne Franche-Comté** : 17 boulevard de la Trémouille - CS 23502 - 21035 DIJON Cedex
0 970 289 000 - www.ffmpeg.fr

• **Espace Conseil France Renov'** : 6, Quai Jules Chagot - 71300 MONTCEAU-LES-MINES - 03 85 69 05 26
www.caue71.fr/contacts/contact-faire

• **Habitat 71 – Maison Départementale de l'Habitat et du Logement** : 94, rue de Lyon - CS 20440
71040 MÂCON Cedex

tél : 03 85 39 96 37 - Email : adil@habitat71.fr

• **Plateforme d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Mâconnais Sud Bourgogne** : 367 Chemin de la Verchère
71850 CHARNAY-LÈS-MÂCON - 03 85 21 05 41 - Email : renovation@maconnais-sud-bourgogne.fr